



AVIS PUBLIC
ÉLECTION MUNICIPALE DU 2 NOVEMBRE 2025

AUX PROPRIÉTAIRES UNIQUES D'UN IMMEUBLE, AUX OCCUPANTS UNIQUES D'UN
ÉTABLISSEMENT D'ENTREPRISE, AUX COPROPRIÉTAIRES INDIVIS D'UN IMMEUBLE ET AUX
COOCCUPANTS D'UN ÉTABLISSEMENT D'ENTREPRISE

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné :

1. Vous pourriez avoir le droit de voter aux dates indiquées ci-dessous si vous êtes propriétaire d'un immeuble ou si vous occupez un établissement d'entreprise dans la municipalité depuis le 19 septembre 2025 ou avant.

Vote par anticipation : 26 octobre 2025 de 12 h 00 à 20 h 00
Jour du scrutin: 2 novembre 2025 de 10 h 00 à 20 h 00

2. Pour avoir ce droit, vous devez avoir 18 ans ou plus et avoir la citoyenneté canadienne le jour du scrutin. Vous ne devez pas avoir perdu vos droits électoraux à cette date.
3. Pour exercer votre droit de vote, vous devez transmettre le document approprié :
 - Si vous êtes le ou la propriétaire unique d'un immeuble ou encore l'occupant ou l'occupante unique d'un établissement d'entreprise, une demande d'inscription;
 - Si vous faites partie des copropriétaires d'un immeuble ou des cooccupantes et cooccupants d'un établissement d'entreprise, une procuration désignant une seule personne, parmi vous, qui sera inscrite sur la liste.

Vous pouvez obtenir les formulaires requis en communiquant avec le président d'élection. Vous devez transmettre le formulaire rempli à l'adresse indiquée plus bas.

4. Afin de pouvoir exercer votre droit de vote, vous devez nous transmettre le formulaire complété, soit en version papier par la poste, soit par courriel après l'avoir rempli, imprimé et signé. Le formulaire est disponible sur le site internet de la Ville de Bromont. Veuillez noter que, peu importe le mode de transmission choisi, nous devons le recevoir au plus tard le 15 octobre 2025.

La demande d'inscription ou la procuration reste valide jusqu'à ce qu'elle soit remplacée ou retirée. Si vous souhaitez remplacer ou retirer une demande d'inscription ou une procuration existante, veuillez communiquer avec le président d'élection.

5. Vous pouvez aussi exercer votre vote par correspondance. À cette fin, vous devez soumettre une demande écrite au président d'élection au plus tard le 15 octobre 2025. Pour ce faire, vous pouvez remplir la section du formulaire vous permettant de vous inscrire sur la liste électorale décrit au point 3, ci-dessus.

Pour toute information supplémentaire, communiquez avec le bureau du président d'élection à l'adresse suivante :

88, boulevard de Bromont
Bromont (Québec) J2L 1A1
Téléphone : (450) 534-2021
Courriel : greffe@bromont.com

Bromont, le 10^e jour d'octobre 2025

Bernard Caouette, avocat
Président d'élection



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Bernard Caouette, président d'élection pour la Ville de Bromont, certifie sous mon serment d'office, que j'ai affiché l'avis ci-joint sur le site Internet et sur le babillard extérieur de la ville en date du 10 octobre 2025, à l'hôtel de ville, sis 88, boulevard de Bromont, à Bromont.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat.

Le président d'élection,

Bernard Caouette, avocat